

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 JANVIER 2011**  
**- PROCES-VERBAL -**

L'AN DEUX MILLE ONZE le 11 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 04 janvier 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal délégué, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire,  
Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire

Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, conseillers municipaux délégués, et M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir à M. Gilles CLERC-RENAUD  
M. Jérôme LETIER, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Françoise DUSSUD  
Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Claire PALLIERE  
M. Marc MEDINA, conseiller municipal délégué, pouvoir à M. Jean EROUKHMANOFF  
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Annick MARGHIERI  
Mme Geneviève TOUATI, conseiller municipal, pouvoir à M. Michel MAHEROU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. BEAUDOUIN** : Bonsoir. Merci de votre présence à ce conseil municipal du 11 janvier 2011. C'est le premier de cette nouvelle année et permettez-moi de vous renouveler, à vous toutes et à vous tous, tous mes bons vœux pour vous et les vôtres, avec beaucoup de joie, de réussite, de succès et de bonheur.

Mes chers collègues, nous n'avons pas mis à l'ordre du jour l'approbation du dernier procès-verbal car nous n'avons pas terminé de le décrypter. Nous l'aurons lors du prochain conseil. Je vais donc aborder le point numéro un de l'ordre du jour. Il s'agit du traditionnel débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011 et je vais passer la parole à Monsieur Guy MONTAGNON, adjoint au maire chargé des finances.

### **1. Débat d'Orientations Budgétaires 2011.**

**M. MONTAGNON** : Merci, Monsieur le Maire. Cher(e)s collègues, bonjour.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une obligation légale instituée par la loi du 6 février 1992 et constitue une étape essentielle du débat démocratique dans la procédure budgétaire des collectivités. Il doit permettre au conseil municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et sur le contexte dans lequel elle s'inscrit, de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif. Enfin, il permet aussi de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Je propose que nous envisagions d'abord l'environnement budgétaire, qui est particulièrement important dans ce Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget 2011. Je pense que vous ne serez pas étonnés si je vous dis que l'année 2011, comme les années passées, se présente dans un contexte économique complexe et incertain en raison de la situation nationale et internationale ainsi que des nombreuses réformes en cours.

La ville de Saint-Mandé doit donc poursuivre son effort de prudence dans ses choix, tout en dégagant des priorités de manière très sélective qui pourront être financées par les résultats des actions des gestions mises en place depuis 2009. L'important est, en effet, de préserver l'essentiel des services aux Saint-Mandéens. Cette gestion, au plus serré, va permettre de préserver les équilibres budgétaires et financiers de la ville, préparant ainsi au mieux la sortie de crise, une nouvelle dynamique d'investissement d'avenir ainsi que la création d'autofinancements.

Un contexte difficile et incertain, tout d'abord au niveau des dotations de l'État. S'agissant des concours financiers de l'État aux collectivités locales, parmi les mesures les plus importantes, il faut retenir le gel en valeur de la dotation globale de fonctionnement, mais aussi de la plupart des dotations et fonds spécifiques : dotation globale de décentralisation, fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, etc. Afin d'augmenter la péréquation, la part de la dotation forfaitaire correspondant au complément de garantie qui est la partie importante en l'état du texte, pourrait être réduite jusqu'à moins 6% dans certaines villes, en fonction de leurs potentiels financiers, cette mesure permettant la réaffectation de 130 millions d'euros entre les collectivités.

Dans le projet de loi de finances 2011, le volet « péréquation des dotations » est également renforcé, avec l'adoption de l'article 63 qui consacre un nouveau système de péréquation horizontal, entre les collectivités et vertical, à partir des subventions de l'État. À compter de 2012, dans chaque région, il est créé un fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales doté de 1% des recettes fiscales. Au niveau national, un fonds de péréquation sera aussi institué sur le même principe. Les collectivités qui alimenteront ces fonds seront celles dont le potentiel fiscal par habitant, d'après ce que nous savons aujourd'hui, est supérieur à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen régional ou national. Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2011, le gouvernement devra remettre un rapport précisant notamment les groupes démographiques, les indicateurs de ressources et de charges des collectivités contributrices et bénéficiaires. Nous pouvons nous attendre à ce que Saint-Mandé soit une collectivité contributrice.

Le deuxième élément concerne les réformes fiscales. Pour le bloc communal, quelques mesures d'adaptation, en lien avec la réforme de la contribution économique territoriale qui va remplacer la taxe professionnelle, ont été actées dans le cadre de l'article 59. Parmi celles-ci, il faut signaler le changement de la clé de répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée, qui est l'un des éléments de la future contribution économique, dont le bloc communal sera amené à percevoir un peu plus du quart des ressources (26,5% à la date d'aujourd'hui).

Il y avait, en effet, un petit problème pour les entreprises « pluri établissements » : la cotisation sur la valeur ajoutée, qui est un autre élément de cette cotisation économique, pourrait être répartie au prorata pour le tiers des valeurs locatives des immobilisations industrielles soumises à la contribution foncière économique et pour les deux tiers de l'effectif employé. À défaut, s'il y a absence de déclaration des effectifs des entreprises contribuables, la cotisation sur la valeur ajoutée pourrait être répartie au prorata de la valeur locative de la contribution foncière économique.

Outre ces modifications apportées à certains des barèmes d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, il faut souligner également un dispositif de neutralisation des abattements de la taxe d'habitation qui a aussi été ajouté dans le texte.

La preuve des incertitudes de l'État sur les réformes fiscales existantes est que la date limite d'adoption du budget des collectivités locales est fixée au 30 avril 2011.

Enfin, toujours en lien avec la fiscalité des ménages, le projet de loi de finances 2011 prévoit, pour le moment, un coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 2%, soit une revalorisation des bases de foncier de 1,02 % en 2011.

S'agissant du bloc communal, il faut mentionner parmi les mesures fiscales, la révision des modalités d'évaluation de la valeur locative foncière qui reste limitée, à ce stade, aux locaux professionnels et il est prévu qu'elles n'entreront en vigueur qu'en 2014, après une phase d'expérimentation en 2011 sur cinq départements.

Il faut noter également une modernisation de la fiscalité foncière avec la création d'un nouveau dispositif en matière de fiscalité de l'urbanisme composé de deux taxes complémentaires : la taxe d'aménagement remplaçant la taxe locale d'équipement et l'institution d'un versement pour « sous densité ». C'est important parce qu'aujourd'hui nous pénalisons plutôt la « sur densité ». Elle se substituerait à huit taxes et à neuf participations d'urbanisme. C'est donc un élément de simplification de la fiscalité.

Les droits de mutation, dont on a beaucoup parlé l'année dernière et qui ont baissé pour Saint-Mandé d'environ 30 % entre 2008 et 2009, soit une perte de recettes de 500 000 euros, sont revenus en 2010 à un niveau plus cohérent avec ce que l'on connaissait lors des exercices passés. Toutefois, la prudence reste de mise étant donné le caractère incertain de ces recettes.

Compte tenu de ce contexte, quel va pouvoir être le budget à venir pour Saint-Mandé, d'abord pour la section de fonctionnement ?

Dans un premier temps et comme nous le faisons traditionnellement, et je crois que c'est important, il est opportun de constater la situation de Saint-Mandé au regard de la strate de référence d'autant plus que la nôtre a changée, et de comprendre la répartition des recettes et des dépenses de la collectivité.

La situation financière de la commune peut ainsi être suivie au travers d'un certain nombre de chiffres clés et d'indicateurs. Évidemment, ces derniers ne peuvent pas tout traduire ou tout expliquer à eux seuls, mais ils permettent de situer le positionnement de la commune. Ces indicateurs sont d'ailleurs tout à fait officiels puisqu'ils proviennent des comptes administratifs des communes émanant du site [minefi.gouv.fr](http://minefi.gouv.fr). Vous pouvez donc vous rendre sur ce site et observer une comparaison qui est réalisée entre 2008 et 2009, au sein des villes de la même strate. Les données de 2010 ne sont pas disponibles à l'heure actuelle. À Saint-Mandé, nous connaissons nos comptes mais pas ceux des autres communes.

Dans un second temps, il est nécessaire d'appréhender dans quel contexte les recettes et les dépenses de la section sont construites. Compte tenu des recettes exceptionnelles liées aux droits de mutation, aux remboursements de cotisations sociales (se rapportant aux analyses réalisées dans le courant de l'année) et des dépenses de fonctionnement qui ont été maîtrisées, nous pouvons dire, d'ores et déjà, que le résultat de la section de fonctionnement pour 2010 sera excédentaire.

Commençons par les recettes. Compte tenu de la particularité de la ville de Saint-Mandé, il s'agit d'un point important, comme vous le savez, dans l'équilibre budgétaire. Nous vous proposons, comme nous l'avons fait l'année dernière, d'examiner le positionnement de Saint-Mandé dans son environnement national, mais dans la nouvelle strate de 20 000 à 50 000 habitants.

Nous constatons, comme vous pouvez l'observer sur la projection, un réel décrochage des principales recettes de la ville par rapport à la moyenne de la strate nationale. Toutefois, l'écart se réduit entre 2008 et 2009. Ceci est dû à l'augmentation des impôts que nous avons votée l'année dernière. Malgré tout, la différence reste importante puisqu'on peut noter une perte d'environ 100 euros par habitant. Il convient

de rappeler que la ville de Saint-Mandé a une pression fiscale faible car elle est la quatrième la plus basse du département.

Sur d'autres postes, d'autres impôts et taxes, notamment la DGF, l'écart de recettes est également d'une centaine d'euros, environ. Le manque de recettes entre Saint-Mandé et la moyenne nationale de la strate est donc d'à peu près 4,6 millions d'euros.

Nous avons souhaité nous rapprocher de notre environnement économique parce que c'est cela, au fond, qui est essentiel. Et, faire une comparaison entre Saint-Mandé et des villes qui font partie de la circonscription, en l'occurrence Fontenay-sous-Bois et Vincennes, ne nous paraissait pas aberrant. Que constatons-nous ? Notre taxe d'habitation est sensiblement au même niveau que celle de Vincennes, avec 279 euros par habitant contre 277 euros pour Vincennes, et un petit peu supérieure à celle de Fontenay-sous-Bois en raison des valeurs locatives de Saint-Mandé qui sont plus élevées, les taux, eux, étant inférieurs. La taxe foncière est quasiment au même niveau que celle de Fontenay-sous-Bois et assez sensiblement inférieure à celle de Vincennes (278 euros contre 318 euros).

Tout ceci constitue un rapport fiscal sur les ménages de 557 euros pour Saint-Mandé, 501 euros pour Fontenay-sous-Bois et 595 euros pour Vincennes. Nous n'avons pas des chiffres très différents. Je parlerai des abattements plus tard.

En revanche, pour la taxe professionnelle, nous retrouvons là des éléments qui nous pénalisent beaucoup et nous pouvons observer que c'est à peu près le même cas pour Vincennes, puisque la moyenne de la taxe professionnelle par habitant est de 125 euros à Saint-Mandé pour 398 euros à Fontenay-sous-Bois et 136 euros à Vincennes. Cela signifie que les ressources fiscales de la ville, si nous faisons la somme de tout ceci, s'élèvent à 682 euros pour Saint-Mandé, 899 euros pour Fontenay-sous-Bois et 748 euros pour Vincennes. Nous constatons donc que le décrochage est un petit peu plus important qu'avec la comparaison effectuée au niveau national.

Autre élément : la DGF. Là, l'écart se creuse encore un peu plus avec Fontenay-sous-Bois puisque nous avons un rapport de 297 euros pour Saint-Mandé, 448 euros pour Fontenay-sous-Bois et 291 euros pour Vincennes.

Si nous ajoutons toutes ces recettes, la ville de Saint-Mandé perçoit 979 euros par habitant, pour 1347 euros à Fontenay-sous-Bois et 1039 euros à Vincennes. Cela vous montre bien les difficultés que nous éprouvons en matière de recettes.

Autre petit problème : parlons deux minutes des abattements car cela a fait débat. L'année dernière, nous avons voté une suppression des abattements et je vous avais expliqué à l'époque que nous étions une des villes où ils étaient les plus élevés de tout le département. Ceci se retrouve à présent dans les chiffres puisque nous constatons que les abattements, par habitant, à Saint-Mandé, sont de 476 euros et seulement de 355 euros à Fontenay-sous-Bois. Nous étions encore bien loin du compte et il n'était pas anormal de rétablir un peu l'équilibre, d'autant plus que notre contribution économique n'est pas importante.

Le dernier élément se trouve en bas du tableau et il m'a semblé important d'en parler car cela montre vraiment la pression fiscale qui s'exerce sur nos habitants : la somme des impôts « ménages » ; c'est-à-dire la taxe d'habitation et la taxe foncière rapportée au revenu imposable. Nous avons eu les éléments récemment qui donnent 45 713 euros par ménage à Saint-Mandé, 28 261 euros à Fontenay-sous-Bois et 34 574 euros à Vincennes. Cela fait apparaître une pression fiscale de 1,22 pour Saint-Mandé, de 1,77 pour Fontenay-sous-Bois (50% de plus) et de 1,72 pour Vincennes. Je pense qu'il n'était pas inutile de souligner ces chiffres qui permettent de redéfinir le contexte et de répondre aux interrogations que portent certains Saint-Mandéens sur les recettes de la ville.

En ce qui concerne la structure de ces recettes de fonctionnement, les contributions directes, c'est-à-dire les impôts, représentent 42%, la DGF 20%, les redevances pour services rendus (c'est-à-dire ce que nous facturons aux Saint-Mandéens). 14%, la compensation relais, qui a remplacé la taxe professionnelle, 8%, la taxe sur les ordures ménagères. 5% (c'est un élément neutre puisqu'on le retrouve dans les charges), les droits de mutation, 4%, les autres produits, 3% et les autres dotations, 4%.

Vous avez ensuite un tableau qui vous donne les valeurs absolues de ces chiffres qui nous amènent à un budget qui est de l'ordre de 34 millions d'euros. C'est le budget de la ville.

Que peut-on imaginer pour 2011 ? Pour les recettes fiscales, la préparation budgétaire permet d'intégrer une augmentation du produit fiscal à taux constant par rapport au budget primitif 2010. En effet, dans le cadre du projet de loi de finances 2011, une revalorisation des valeurs locatives cadastrales, à hauteur

de 1,02% (c'est ce que nous avons dit tout à l'heure pour les propriétés non bâties) est attendue. Il faut cependant être prudents, car il existe un risque de variations locales qui peuvent être moins favorables pour Saint-Mandé. C'est d'ailleurs ce que nous avons constaté sur le budget 2010.

Compte tenu de cet élément et des différents arbitrages, une variation des taux pourra être définie.

Concernant les nouvelles taxes économiques remplaçant la taxe professionnelle, les réformes n'étant pas encore suffisamment avancées quant à l'évolution de ces ressources fiscales, nous construisons le budget 2011 sur une valeur identique à celle du budget 2010. Il y a beaucoup d'incertitude à ce niveau-là.

Les dotations de l'État, comme précisé en introduction, seront gelées au niveau national. Toutefois, au vu de la loi de finances 2011, la Dotation Globale de Fonctionnement risque de connaître vraisemblablement une légère hausse, mais qui sera contrebalancée par une baisse des compensations versées au titre des exonérations fiscales décidées par l'État.

Le potentiel financier est l'un des paramètres pris en compte dans le calcul des dotations de l'État. Il représente la masse des recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions moyennes, c'est-à-dire des taux moyens en terme de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme étant « riche ». Il convient de noter que le potentiel financier de la ville de Saint-Mandé était de 1104 euros par habitant en 2009. La moyenne nationale des villes de la strate, de 20 000 à 35 000 habitants, était de 968,40 euros. Par conséquent, la ville de Saint-Mandé est doublement pénalisée puisqu'elle ne mobilise pas toutes les recettes fiscales à sa disposition et, étant considérée comme riche, elle ne perçoit pas toutes les dotations possibles. Il faut également remarquer une chose qui est importante : les bases de recettes fiscales sont fondées, à Saint-Mandé, pour 88% sur les taxes « ménages » (35% à Rungis mais c'est un cas un peu aberrant), 80% à Fontenay-sous-Bois et 82% à Vincennes, ce qui confirme la faiblesse des recettes liées à l'activité économique sur le territoire Saint-Mandéen.

Pour ce qui est de la tarification, une réflexion permanente vise à revaloriser la politique tarifaire des services offerts aux Saint-Mandéens. Une action indispensable doit être menée sur des tarifs qui sont souvent très en retrait par rapport à ceux des communes avoisinantes. Je citerai un exemple, que nous avons rectifié lors du dernier conseil municipal : les droits de voirie. Ceux qui avaient été votés étaient vraiment bas et nous pénalisaient parfois de manière importante.

Abordons les autres recettes. En ce qui concerne les autres impôts et taxes, et notamment les droits de mutation, si l'année 2009 a eu un impact lourd sur les recettes de la ville, la situation s'est largement améliorée dans le courant 2010, revenant à un niveau de recettes similaire à celui qui précédait la crise immobilière. Pour l'année 2011, une hypothèse plus dynamique que les prévisions de l'année 2010 sera prise en compte tout en restant raisonnable. Les droits de mutation dépendent, comme vous le savez, des transactions immobilières qui vont se produire au cours de l'année.

Par ailleurs, le contrat CAF, qui est un autre élément de recettes, est arrivé à terme. Il doit être renégocié dans le courant de l'année 2011. L'impact financier de ce nouveau contrat ne sera visible qu'à partir de 2012.

Le dernier élément, qui est aussi important, est celui du recouvrement des recettes. Vous savez qu'une action d'envergure est menée conjointement entre la recette municipale et les services de la mairie pour recouvrer les recettes non payées par les usagers dans les différents secteurs : scolaire, crèches, voirie, etc. Dans le même temps, de nouvelles procédures sont mises en place pour faciliter le recouvrement de ces recettes et pour permettre aux Saint-Mandéens de régler plus facilement : facturation la plus proche possible du fait générateur, multiplication des moyens de paiement, sensibilisation des services, etc.

En ce qui concerne les dépenses, nous allons suivre la même méthodologie, c'est-à-dire essayer de se comparer avec la strate. Bien que nous soyons passés dans celle des villes de 20 000 à 50 000 habitants, il n'y a pas d'évolution majeure. En effet, le tableau permet de constater que l'évolution de la masse salariale a connu une progression, au sein de la ville de Saint-Mandé, plus forte que celle de la strate, mais cela est dû au rattrapage des charges sociales en retard effectué en 2009.

Le poste des achats et services extérieurs a évolué de manière plus importante. C'est aussi l'effet des régularisations que nous avons mises en place, alors que la moyenne des autres communes connaissait une baisse. Ce poste reste toujours un petit peu supérieur à la strate mais nous pensons que les efforts entrepris depuis 2009 vont réduire cet écart : nouveaux marchés de restauration scolaire, d'assurance

et, d'une manière générale, tous les marchés que nous sommes en train de renégocier. Les efforts devront être maintenus pour les années à venir.

Vous avez ensuite un « camembert » qui vous permet de voir de façon plus sensible la structure des dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas, non plus, d'évolution fondamentale par rapport aux années précédentes. En gros, les charges de personnel représentent 50% du budget ; l'achat de matériels et de fluides 16% ; l'achat de prestations de services 10% ; les subventions 5% ; les ordures ménagères 5% ; les charges exceptionnelles 4%, etc. La marge de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement est inférieure à 25% de la masse globale. Néanmoins, cette marge est encore réduite car ces postes comprennent des dépenses sur lesquelles les leviers sont minimes. Les contrats de prestations liés à des marchés : lorsqu'un marché a été négocié, il faut attendre quatre à cinq ans avant de pouvoir le renégocier. En matière de fluides, un effort maximum est entrepris sur le volume mais reste les augmentations de tarifs que nous ne contrôlons pas.

Malgré tout, l'effort est maintenu lors des échéances des contrats. Nous sommes, par exemple, en train de renégocier la restauration des crèches ; le nettoyage des locaux a été fait cette année (avec un gain non négligeable de 100 000 euros). Une analyse des besoins, en association avec tous les services concernés, sera et a été effectuée pour obtenir le meilleur rapport qualité de prestation/attente des usagers/coût.

Nous vous proposons un dernier schéma en ce qui concerne l'analyse des dépenses passées en 2010. Il s'agit de la ventilation par fonction. Vous observez que 27% du budget de la ville concerne l'administration générale de la collectivité. Pour ceux qui sont dans une entreprise, cela représente les services fonctionnels de la ville. 5% concernent la sécurité et la salubrité publique, 15% l'enseignement, 6% la culture, 13% le sport et la jeunesse, 4% les interventions sociales, 12% les familles et les crèches, 3% le logement, 15% l'aménagement et les services urbains et 1% environ l'action économique.

Compte tenu de tous ces éléments, comment peut-on envisager l'année 2011 ? Comme je l'ai dit au départ, le service aux Saint-Mandéens reste la priorité numéro un de la municipalité. Il existe des priorités naturelles, dans le cadre des compétences de la Ville : la tranquillité, la propreté. Il s'agit en pratique de mettre en correspondance des moyens disponibles et davantage d'exigence, ce qui impose d'adapter les réponses à de nouvelles formes d'incivilité et d'indifférence à l'environnement. En la matière, la question de l'efficacité est première et, lors d'une préparation budgétaire, se pose nécessairement la question du coût. De plus, les dépenses des services devront continuer à être stabilisées et maîtrisées à travers la mise en place de procédures et de tableaux de bord de suivi. Une analyse fine de ces dépenses permettra de distinguer le caractère essentiel de certaines demandes, compte tenu des contraintes budgétaires. Dans le cadre des missions régaliennes, le budget global alloué à la sécurité s'est élevé, en 2010, à 1,7 millions d'euros, dont une grosse partie est consacrée aux moyens humains de la police municipale qui est une police de proximité.

Saint-Mandé est l'une des rares villes à offrir un service de police municipale ouvert 24h/24, complété par un système de vidéosurveillance qui s'est modernisé ces dernières années.

Pour les aménagements et les services urbains, le budget alloué était de 5,19 millions d'euros, frais de personnel inclus.

Les efforts, dans ces domaines, seront maintenus pour 2011.

Un certain nombre d'engagements ont été pris par la ville dans le cadre de la charte du civisme, dans des domaines variés liés au développement durable comme :

- la gestion des déchets,
- l'énergie,
- la mise en œuvre des résultats des audits sur la consommation énergétique des bâtiments communaux, notamment dans les écoles,
- l'exploitation des données fournies par la thermographie aérienne et en façade,
- la mise en place de panneaux photovoltaïques,
- la création d'un point « info énergie ».

Par ailleurs, pour l'embellissement de la commune :

- l'opération astucieuse de l'utilisation des serres de l'hôpital Bégin,
- le maintien du fleurissement au niveau de la deuxième fleur.

En matière de transport :

- les véhicules électriques, en partenariat avec Autolib.

Ce contrat moral pourra donc être respecté grâce à ces différents efforts budgétaires.

Dans le même temps on constate, à travers les différents postes de dépenses, que des actions sont menées en faveur de chaque public, à destination de l'enfance et de la petite enfance, en vue d'accroître le nombre de places en crèche. Une procédure de marché public va être mise en route afin de bénéficier d'une vingtaine de places supplémentaires, sur différentes structures au sein des crèches interentreprises. Le contrat de restauration des crèches est en cours d'analyse, avec le soutien d'assistance extérieure. L'effort en matière de restauration scolaire sera maintenu (fruits, repas « bio »). Nous constatons d'ailleurs qu'en 2010, 40% du budget était destiné aux activités liées à ce public (enfance et petite enfance).

À destination du « bel âge », 2011 verra la mise en place du nouveau centre de soins municipal et du centre d'amélioration de la mémoire.

Le CCAS poursuivra ses actions, comme il l'a fait jusqu'à présent, à destination de tous les publics.

J'ai prévu un chapitre sur la politique culturelle, qui m'est particulièrement chère. L'année 2011 permettra la réalisation d'une nouvelle saison culturelle. Le conservatoire, en plus de ses actions transversales « concerts initiations » en partenariat avec les crèches, accueillera deux résidences chorégraphiques et actions musicales. La médiathèque développera ses opérations en faveur de tous les publics : partenariat avec la cinémathèque française, conférence avec des journalistes. Elle procédera également à des opérations de communication : refonte du site Internet (réalisée), création pour le jeune public d'une page Facebook.

Des actions en faveur du sport et de la jeunesse se poursuivront en assurant le bon fonctionnement des structures existantes et en adaptant les offres aux nouveaux publics : nouvelles prestations à la Maison Pour Tous, développement de la Maison des Marronniers, etc.

De nouveaux outils informatiques et techniques seront mis en place : portail de gestion des demandes (interventions des services techniques), gestion de la relation citoyen.

Les actions en faveur de l'habitat se poursuivront, pour la dernière année en ce qui concerne l'OPAH, par le biais de subventions versées aux particuliers pour des travaux d'aménagement.

Dans le domaine de la communication, un nouveau site Internet permettra une meilleure accessibilité ainsi qu'une plus grande visibilité des services offerts à la population.

Voilà ce qu'il en est pour la section de fonctionnement. Passons maintenant à la section d'investissement.

Vous savez que la position de Saint-Mandé, en matière d'investissement, est assez compliquée puisque nos recettes ne sont pas énormes. Nous observons que les dépenses d'investissement de la ville sont inférieures à la moyenne des communes de la même strate. Ce qui est lié aux moyens financiers comme à la structure de la ville. On observe également que le niveau de recours à l'emprunt reste, même s'il a augmenté, inférieur à celui de la strate. Une démarche plus poussée des recherches de financements par le biais des subventions va être mise en place et ainsi permettre de diminuer le recours à l'emprunt.

Alors, vous voyez sur le tableau l'encours de la dette, qui était de 950 euros par habitant, au 31 décembre 2009. La moyenne de la strate, au niveau national, était de 1082 euros.

Si l'endettement reste inférieur au niveau moyen de la strate, il convient néanmoins de se montrer prudent quant à cet encours. À l'heure actuelle, la capacité d'autofinancement excédant le résultat du fonctionnement utilisable pour financer des opérations d'investissement est seulement constituée des dotations aux amortissements (il faut évidemment y ajouter le PLD, le FCTVA, etc.). Théoriquement, elle doit au moins couvrir le remboursement du capital emprunté de la dette, ce qui n'est pas tout à fait le cas en 2010. Il faut donc se montrer extrêmement rigoureux dans la construction de la section de fonctionnement afin de dégager de l'autofinancement.

En outre, le recours à l'emprunt, principale ressource de la section d'investissement, doit être modéré. En effet, celui-ci, en lien avec la réalisation des projets structurants (maison de la famille : 4,5 millions d'euros, école Emilie et Germaine Tillion : 7,5 millions d'euros, couverture du RER : 2,5 millions d'euros) et les différents investissements de voirie) est passé de 4,2 millions d'euros en 2000 (nous étions vraiment très bas) à 24 millions d'euros en 2010.

Vous avez ensuite un tableau qui vous donne l'évolution de l'endettement sur cette période mais je rappelle quand même que nous sommes toujours en deçà de la moyenne nationale.

Quelles seront les dépenses d'investissement en 2011 ? Dans le cadre de cette maîtrise de l'emprunt, les dépenses seront construites en fonction des recettes réelles (subventions, versement du PLD, FCTVA et dotations aux amortissements) et avec un niveau d'endettement constant. De plus, la politique de partenariat engagée par l'équipe municipale au bénéfice d'équipements de la ville (sites IGN et EDF) va permettre (à moindre coût, c'est une très bonne chose) de satisfaire des besoins en matière de maisons de retraite, logements sociaux, salles de spectacles, salles polyvalentes et gymnases.

L'année 2011 sera mise à profit pour lancer différentes réflexions et études relatives à des projets structurants qui auront un impact sur l'avenir de Saint-Mandé : construction du futur centre technique municipal associé à des espaces culturels (musiques actuelles et conservatoire) et aménagement du creux de l'avenue Charles de Gaulle notamment.

Les travaux seront poursuivis dans les domaines suivants :

- Dans le domaine du développement durable et des économies d'énergie : la poursuite de l'implantation de nouveaux candélabres, avec dispositif de baisse d'intensité lumineuse au milieu de la nuit pour réduire la consommation d'électricité.
- Dans le domaine de la sécurité, la poursuite de la mise en place de la vidéosurveillance avec le soutien de l'État, grâce au fonds interministériel de prévention de la délinquance.
- Dans le domaine des bâtiments communaux, des travaux importants de remplacement et de remise à niveau des installations de chauffage et de climatisation ; la fin de la mise en conformité des différents ascenseurs ; la poursuite des travaux de rénovation des écoles et des crèches.
- Dans le domaine de la modernisation de l'administration : la poursuite de l'optimisation informatique des services.
- Dans le domaine de l'aménagement structurel de la ville : le réaménagement de certaines voiries ; le lancement d'études sur l'aménagement de certaines parcelles, soit publiques, soit privées, pointe Paul-Bert, rue du commandant Mouchotte et rue des Vallées ; la conception du programme de la ZAC sur le site EDF, avec une surface de 22 000 m<sup>2</sup>.
- Dans le domaine de l'aménagement qualitatif de la ville : une étude concernant le creux de l'avenue du Général de Gaulle, en partenariat avec les commerçants, la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et la CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) ; une analyse de la circulation, condition nécessaire pour la réalisation d'un projet de revalorisation du cœur de ville.
- Dans le domaine du logement : la poursuite de l'opération (programmée) d'amélioration de l'habitat ; la participation à différents programmes de logements sociaux tels que la surcharge foncière au profit des logements sociaux, la garantie d'emprunt et la programmation des opérations à venir.

En conclusion, mes chers collègues, je dirai que les difficultés de pilotage rencontrées depuis 2009 vont se poursuivre en 2011 et que les efforts rigoureux de gestion sur les dépenses de fonctionnement ont porté leurs fruits et devront être poursuivis.

En revanche, l'importance des recettes non maîtrisées par la collectivité (dotations de l'État, droits de mutation) va nous obliger à travailler sur celles dépendant directement de la commune (tarification, analyse des bases fiscales).

Mais restons sur une note optimiste. Au-delà des contraintes, cette période est un moment propice à la réflexion, à la remise en cause et au redéploiement des moyens de la ville qu'il faut adapter aux nouveaux Saint-Mandéens. En effet, nous constatons une évolution dans la population et dans la sociologie de la commune. Ces circonstances sont extrêmement motivantes et enrichissantes pour l'administration et les élus qui ont en charge l'avenir de Saint-Mandé.



**M. BEAUDOUIN :** Merci, Guy MONTAGNON, pour cet excellent exposé, peut-être un peu long mais extrêmement précis et fouillé, ce qui est important dans un débat sur l'orientation budgétaire même si la précision est axée sur l'étude de l'ensemble des paramètres. C'est dans ce sens-là que je dis que c'est précis car, par définition, le débat sur l'orientation budgétaire n'est pas le budget. C'est une généralité mais, en l'occurrence, avec les services de l'administration et l'équipe de la commission des finances, vous avez exploré le sujet et je m'en réjouis. Mes collègues qui désirent s'exprimer vont, naturellement, prendre la parole, faire les remarques et poser les questions qu'ils souhaitent. Il y a donc Monsieur MAHEROU, Madame ARTHUR et Monsieur AINS.

**M. MAHEROU :** Merci Monsieur le Maire. Dans le document qui nous a été remis, vous évoquez la réduction des ressources de la commune et, en particulier, les dotations de l'État. Oui, l'État donnant moins aux communes, ce sont toujours les mêmes qui paient.

Concernant le remplacement de la taxe professionnelle, vous écrivez que la réforme reste floue et que vous ne pouvez définir précisément nos futures recettes. Je me pose donc une question. Je me demande, Monsieur le Député-Maire, comment vous pouvez voter des lois aux conséquences aussi vagues ?

Enfin, en ce qui concerne les hypothèses de hausse des impôts pour les Saint-Mandéens en 2011, le document n'est pas seulement flou, il est muet. Il me semble que le conseil municipal devrait être informé de vos projets dans ce domaine. Merci.

**M. BEAUDOUIN :** Merci, Monsieur MAHEROU. Madame ARTHUR, je vous en prie, c'est à vous.

**Mme ARTHUR :** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je remercie également Monsieur MONTAGNON pour son exposé, ainsi que pour le débat qui a eu lieu la semaine dernière en commission des finances et qui a permis de « débroussailler » un certain nombre de questions.

Moi, j'aurais des remarques d'ordre général, mais aussi des questions. Celles-ci ne seront certes pas nouvelles puisqu'elles reviennent chaque année. La pédagogie étant l'art de la répétition, je vais donc redire un certain nombre de choses que j'ai déjà formulées.

Je vais commencer par les observations qui ont été faites concernant les recettes de la ville et, notamment, par le constat que la Dotation Globale de Fonctionnement est en train de baisser, risque d'être réduite davantage et de diminuer encore. Comme le dit Monsieur MAHEROU et comme nous le répétons chaque année depuis trois ans au moins, cette réduction des Dotations Globales de Fonctionnement est une des conséquences de la politique fiscale mise en œuvre par le gouvernement qui donne de moins en moins aux collectivités publiques parce que les recettes de l'État diminuent. Et ceci, à cause du bouclier fiscal, des exonérations et des niches fiscales qui sont sensées favoriser l'emploi.

Or, l'emploi est toujours aussi mal en point. Nous avons donc une déconnexion complète entre les revenus du capital et ceux du travail. Les exonérations ne sont pas du tout allées dans le sens de l'emploi puisqu'il y a un nombre de chômeurs impressionnant, même quand on regarde les chiffres officiels qui ne comptabilisent pas, entre autres, les travailleurs à temps partiel (nombreux sont ceux qui sont hors statistiques).

Par contre, les revenus financiers n'ont jamais été aussi élevés. Par conséquent, on se rend compte que ces exonérations fiscales servent surtout à augmenter les revenus et les dividendes des sociétés multinationales, plutôt qu'à créer de la valeur économique. Les résultats espérés, si tant est qu'ils aient été espérés, n'ont pas été atteints. Ce qui explique que les recettes de l'État étant mal en point, les dotations aux collectivités locales diminuent d'autant.

Je vais aborder maintenant la particularité de Saint-Mandé à laquelle faisait allusion Monsieur MONTAGNON tout à l'heure. À ce propos, le tableau comparatif sur Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois (que nous n'avons pas eu en commission) était très intéressant. Pourriez-vous nous l'envoyer, par la suite ?

Donc, effectivement, 88 % des recettes de la ville reposent sur les ménages. Il n'y a pratiquement plus aucune recette issue de la taxe professionnelle (ou nouvelle taxe économique). Ce n'est pas étonnant : au prix du mètre carré à Saint-Mandé, les entreprises ne sont pas très enclines à venir s'y installer. Il est vrai que la politique immobilière et la politique d'aménagement menées depuis des décennies par notre ville ont favorisé une espèce de bulle immobilière où le prix du mètre carré dépasse celui de toutes les

autres villes alentour. C'est le plus cher, après Neuilly, tout au moins en ce qui concerne certains quartiers de Saint-Mandé. Ainsi, nous nous apercevons que les classes moyennes, qui ne peuvent plus se loger, doivent déménager et que les entreprises sont réticentes à venir s'installer quand le prix du mètre carré varie de 6500 à 11 000 euros en fonction du quartier.

Je comprends bien que l'on puisse pleurer sur le fait que Saint-Mandé est considérée comme une ville riche et que, par conséquent, elle n'a pas droit aux dotations, mais nous ne pouvons pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Le gouvernement actuel, qui est certainement le plus antisocial de la Cinquième République, n'a pas encore osé dépouiller les villes qui ont des revenus dérisoires pour favoriser celles qui ont de hauts revenus. Vous dites que Saint-Mandé ne touche que 297 euros de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) par habitant alors que Fontenay-sous-Bois en touche 448. Ce n'est pas très étonnant : je vous rappelle que les revenus des Saint-Mandéens sont quasiment le double de celui des Fontenaysiens. La péréquation et la redistribution sont quand même des valeurs qui figurent au sein du pacte républicain et du pacte social. Nous n'allons pas les remettre en cause.

En résumé, si l'on se plaint que Saint-Mandé soit une ville riche, si l'on veut qu'elle soit considérée comme étant moins riche, alors il faut changer de politique immobilière, de politique économique et de politique sociale. Mais vous savez probablement ce qu'il faut faire pour cela.

Je vais revenir plus précisément, donc, sur les orientations en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement. J'ai deux ou trois questions à poser sur des points qui m'avaient échappés le jour de la commission. Qu'est-ce que vous sous-entendez quand vous parlez des moyens disponibles et des exigences pour adapter les réponses à de nouvelles formes d'incivilités et d'indifférence à l'environnement ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Quelles sont les dépenses de fonctionnement qui y correspondent ? J'avoue que je n'ai pas très bien compris. Je pense que, dans un débat budgétaire, il y a aussi des choses qui ne coûtent rien : une page Facebook ne pèse pas beaucoup sur le budget de fonctionnement de la ville...

Ensuite, je continue de demander (même si je le demande depuis plusieurs années) que nous nous fixions des objectifs chiffrés en matière de budget lorsque nous décidons d'intervenir dans tel ou tel domaine, par exemple dans le domaine du développement durable et des économies d'énergie. C'est facile à faire, en particulier en ce qui concerne la réduction budgétaire des dépenses de fluides (que ce soit l'eau, l'électricité, le gaz ou l'essence) ou d'autres consommations sur lesquelles nous pouvons agir. Et, puisque vous dites que c'est l'un des rares postes où nous avons une petite marge de manœuvre, nous pourrions donc nous fixer des objectifs de réduction. Ce serait bien que ce soit des objectifs chiffrés, ce qui permettrait ensuite de les évaluer. C'est ce qui se fait dans toute gestion publique ou privée.

Vous parliez de la ZAC du site EDF dont la surface fait 22 000 m<sup>2</sup>. Je n'ai pas pu, assister à la réunion d'hier au soir mais j'en ai eu le compte-rendu par des personnes qui y étaient. Alors que l'on se plaint du manque de foncier disponible à Saint-Mandé, il est dommage qu'un des rares espaces publics subsistants soient, en grande partie, cédé au domaine privé.

**M. BEAUDOUIN** : Le terrain n'appartient plus à EDF qui l'a vendu il y a trois ans.

**Mme ARTHUR** : En tout cas, toujours est-il que je remarque que, pour les logements sociaux, l'objectif qui était à vingt est redescendu à quatorze, ce qui laisse la place à plus de logements privés (70, je crois). Il est dommage de ne pas être plus volontaristes sur ce programme même si, effectivement, vous allez rajouter les places en maison de retraite, etc., dans votre comptabilisation. Car, en effet, après, il n'y aura plus beaucoup de foncier.

Pour terminer, dans votre conclusion vous notiez une évolution dans la population et dans la sociologie de la commune : il serait intéressant de préciser ce que cela veut dire, comment elle évolue et quelles sont vos constatations.

Je vous remercie.

**M. BEAUDOUIN** : Merci, Madame ARTHUR. Monsieur AINS désirait également prendre la parole.

**M. AINS** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais un peu compléter les propos de mes collègues. Je constate que ce Débat d'Orientations Budgétaires est relativement similaire à celui de l'année dernière. Parfois même dans la syntaxe, ce qui fait que nous ne sommes donc pas trop perturbés. Cela n'encourage pas spécialement à être optimiste. À l'instar de Madame ARTHUR, je regrette que nous ne hiérarchisions

pas un peu plus les projets à venir. Tout est évoqué superficiellement, sans savoir précisément comment cela va démarrer, comment cela va se faire. Je constate que certains projets qui avaient déjà été présentés en 2010, comme l'aménagement de la pointe Paul-Bert par exemple, sont repris cette année. Il serait peut-être intéressant de les hiérarchiser dans le temps, mais également d'avoir un chiffrage plus précis de ces projets à venir.

Vous évoquiez aussi, dans les dépenses de fonctionnement, le fait que les différents leviers étaient relativement maigres. J'ai besoin d'une précision car je n'ai peut-être pas bien compris ce que vous laissiez sous-entendre. Vous parliez de certains leviers tels que les subventions à destination du CCAS, de la caisse des écoles ou des associations. Je pense en effet qu'ils sont très maigres et j'ose espérer (comme nous l'avions déjà évoqué l'année dernière) qu'ils ne seront pas actionnés. De cette façon, les actions sociales pourront se poursuivre dans de bonnes conditions.

Je me permets de faire un petit aparté. Nous avons évoqué, l'an dernier, la suppression de la taxe professionnelle et, Monsieur le Maire, vous vous réjouissiez de cette suppression qui, à n'en pas douter, allait favoriser l'emploi. Malheureusement, je constate qu'elle a été remplacée par la contribution économique territoriale et que cela n'a en rien favorisé la reprise de l'emploi.

Je vous remercie.

**M. BEAUDOUIN :** Merci de votre intervention, Monsieur AINS. Personnellement, je voudrais vous dire un certain nombre de choses avant que Guy MONTAGNON ne nous donne des détails et des précisions sur le sujet.

Très généralement, sur le terme « flou », c'est Guy MONTAGNON qui l'écrit et non le Député-Maire de Saint-Mandé. Ceci dit, étant donné qu'il est mon adjoint chargé des finances, j'accepte volontiers la paternité de ses propos. Quand il dit « flou », c'est parce que le parlement lui-même a repoussé au 30 avril 2011 la capacité des communes à voter leur budget, ceci à cause de la réalisation d'évaluations complémentaires, en particulier sur la notion de péréquation. Cette péréquation est de deux sortes.

Nous avons la taxe professionnelle qui est une bonne chose pour l'emploi. Il faut laisser le temps aux entreprises de ne plus payer cette taxe pour en mesurer les impacts. Il faut qu'elles puissent reprendre cet argent pour le réinvestir dans d'autres directions. Les effets ne seront pas immédiats, nous ne les verrons pas dès cette année. Que ce soit des achats de machines, des investissements, de la recherche ou une augmentation du pouvoir d'achat des salariés, mais il y aura évidemment des conséquences à moyen terme.

Donc, la taxe professionnelle est enlevée et remplacée par une quote-part sur la valeur ajoutée, la contribution économique territoriale. Et, comme nous l'avons vu l'année dernière, tout cela est figé. Actuellement, la Dotation Globale de Fonctionnement, la quote-part et la taxe professionnelle, représentée par le prélèvement sur ce que touchait le département en termes de taxe d'habitation et taxe foncière, reviennent aux villes. S'il y en a plus, cela part dans un fonds de péréquation qui n'est pas encore bien défini. C'est la raison pour laquelle Monsieur MONTAGNON a, à juste titre, employé ce terme de « flou » dans ses écrits.

Personnellement, je suis ravi d'avoir voté cette loi, pour permettre aux entreprises françaises de redevenir compétitives et de pouvoir aller accrocher des marchés extérieurs. Nous savons que nous avons besoin de retrouver cette forme. D'ailleurs, nous nous en apercevons puisque de nombreuses entreprises qui s'étaient délocalisées reviennent en France. De surcroît, ne connaissant pas exactement la prise de péréquation sur les taxes d'habitation et foncière du département, nous ne pouvons pas encore figer notre taux de contribution économique territoriale. Nous allons voter notre budget, début mars, dès que nous aurons des informations complémentaires.

Sur la suite des événements, je crois que vous nous reprochez de ne pas avoir une vision globale de la ville. Au contraire, je pense que, sur ce fameux projet, nous avons mis en parallèle ce dont nous avons besoin : besoin d'espaces pour construire des logements sociaux, besoin de construire une véritable économie sur la base de ce qui existait, afin de revaloriser la ville tout en demandant aux bénéficiaires de participer à cet effort, à cette nouvelle image que nous voulons construire de cette ville de Saint-Mandé qui, comme vous l'avez dit, n'est pas assez économique. Nous avons donc réalisé deux tableaux parallèles : les terrains potentiels et les besoins de la ville.

Concernant les besoins de la ville, nous savons que nous avons besoin d'espaces pour construire du logement : soit de l'espace foncier, soit nous avons une stratégie consistant à tenter d'acheter des

immeubles vides ou de mauvaise qualité pour les réhabiliter, ou d'autres astuces comme la GRL, etc. Nous avons une salle de spectacle, et une salle de sport. Nous avons également le souhait de voir le conservatoire s'agrandir, qu'il y ait une crèche supplémentaire, mais aussi que le personnel municipal puisse avoir un lieu dont la capacité et l'hygiène soient les plus parfaites possibles (ce qui n'est pas le cas pour l'instant ; ils ne sont pas très bien lotis).

À partir de ces éléments, nous avons nos espaces fonciers. Quels sont-ils ?

Il y a aussi la pointe Paul-Bert et c'est pour cela que nous le rappelons, chaque année. Il y a l'IGN, ainsi qu'un espace potentiel dans l'enceinte de Bégin où nous pouvons éventuellement utiliser les logements qui existent et les réaffecter au logement social. Il y a l'espace foncier d'EDF-GDF et c'est la raison pour laquelle nous avons inclus une réserve foncière dans le plan d'occupation des sols.

C'est donc ce regard qui nous permet, en fonction du tableau d'équilibre, de réaménager la ville. Et nous sommes en train d'aller vers nos objectifs. Ceux-ci sont d'ailleurs édictés dans les grandes règles, la première étant, dans le schéma directeur régional : équilibre, économie, logement et équipement public, le tout accompagné par les transports.

La règle des trois tiers, nous essayons de l'appliquer, avec les contraintes inhérentes à Saint-Mandé. Nous sommes allés voir l'IGN et nous leur avons expliqué qu'ils devaient participer au développement de la ville afin de stimuler leur propre développement. C'est le projet qui est en cours. La force supplémentaire que nous avons, c'est que, pour la première fois, nous allons investir, avec l'État, dans des équipements qui seront communs. Dans ces équipements communs, il y a l'espace économique : l'IGN, Météo France, l'Institut du Bois, le futur pôle géomatique qui pourront utiliser la salle que nous allons construire et qui sera financée à hauteur de 1,9 à 2 millions d'euros par l'État, ne restant plus que 600 à 700 000 euros à notre charge (au lieu de 3 millions).

Alors, pour l'instant, nous agissons bien. Nous aurons des logements, des parkings. Nous allons essayer de faire la même chose en ayant, en plus, une salle de sport pour à la fois faciliter l'équipement sportif des 5000 personnes environ qui vont venir travailler sur le site d'ici quatre à cinq ans, et en faire bénéficier, le soir, un fois que tous ces gens seront rentrés chez eux, les populations riveraines et principalement celle de Saint-Mandé. Je crois que c'est plutôt positif.

Nous avons un terrain, celui d'EDF, qui est privé. Un propriétaire privé peut dire : « Je le vends au plus offrant. Je fais la jouer la concurrence à fond et je me bats contre la réserve municipale. » Au contraire, grâce à cette réserve municipale, nous pouvons appliquer la règle des trois tiers. Nous aménageons de l'économie et c'est une clinique. Nous aurons donc une nouvelle maison de santé psychiatrique. Il en faut, c'est naturel dans une société. Nous avons déjà l'hôpital Bégin, un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et des logements sociaux. Le reste étant de l'accession à la propriété, ce qui permet de financer l'ensemble. Sans oublier la crèche et les parkings, ainsi que la réfection de la rue, etc. Nous avons d'ailleurs vu hier soir que les gens étaient relativement enthousiastes.

J'ajouterai que, si nous sommes passés de vingt logements à quatorze, c'est parce que nous vous avons écoutée, Madame ARTHUR. Au cours des derniers conseils, vous nous avez dit qu'il faudrait accueillir des grandes familles. Dans ce cas, il ne faut plus construire des F2 ou des F3 mais des F4, des F5 et des F6, tout en gardant le même espace qui était prévu pour le logement social. Donc, automatiquement, nous passons de vingt à quatorze. Nous pourrions mettre de grandes familles.

Nous avons donc bien ce souci de hiérarchiser les choses et nous le faisons, en même temps, par rapport à nos finances. Nous nous préoccupons de l'utilisation de cette pointe Paul-Bert dont vous parliez, Monsieur AINS. Nous la mettons en réserve car nous voudrions réaliser, là où se trouvent actuellement les Algecos, le centre technique municipal et l'extension du conservatoire.

Mais, si nous arrivons à moderniser les crèches départementales, le département va nous redemander, le temps des travaux, de faire ce que nous avons déjà fait, très justement, lors de la rénovation du collège : mettre des Algecos sur la pointe Paul-Bert pour y accueillir les enfants afin de permettre la continuité du service public.

Et comme nous ne pouvons pas tout financer d'un coup, nous étalons nos projets dans le temps. Notre priorité de 2012 sera certainement de construire ce centre technique municipal et j'espère que nous pourrions déjà inscrire les études, les appels d'offres ou les concours (je ne sais pas encore ce que l'on fera) dans le budget.

Vous voyez, donc, que nous arrivons à hiérarchiser les choses. Nous les connaissons et, maintenant que nous avons une perspective un peu plus sereine, que les droits de mutation sont repartis puisque

notre recette est meilleure que prévu (nous le verrons dans les comptes administratifs), nous nous inquiétons de réaliser un tableau d'investissement. En effet, les travaux en cours vont générer du PLD (Plafond Légal de Densité). Donc, nous allons avoir des recettes complémentaires qui vont nous permettre de bien examiner la gestion des investissements à venir, par rapport aux recettes potentielles fiscales, tout en faisant attention de maîtriser cette fiscalité.

Il est vrai que nous avons demandé aux Saint-Mandéens de faire des efforts, ces dernières années. Mais c'est parce que nous sommes partis de très loin. Et, quand je regarde le coefficient de mobilisation de l'effort fiscal à Saint-Mandé, je vois que nous sommes à 0,793 alors que Vincennes est à 0,932, Fontenay-sous-Bois est à 0,983, Saint-Maurice à 0,924 et Nogent-sur-Marne à 1,041. Ce qui veut dire que, sur 1 euro, nous pourrions encore avoir la capacité d'augmenter la pression d'environ 18 centimes pour rejoindre les autres. Mais nous ne l'avons pas fait, c'était un choix politique.

En même temps, je vous rappelle l'augmentation de la population. Je peux vous donner quelques chiffres sur l'augmentation de la population que vous avez tous constatée et qui est agréable, au demeurant, tout le monde étant le bienvenu.

Il y a aussi le rajeunissement de la ville, le besoin de services, le besoin d'effectifs dans les écoles, les haltes-garderies, les centres de loisirs et la restauration scolaire. Sur les 1600 enfants qui fréquentent les écoles, près de 90 % déjeunent sur place. Mais, naturellement, c'est nous qui supportons l'écart entre ce que cela nous coûte et ce que paient les parents. Ce sont des exemples, mais les goûters sont gratuits... Il faut maintenant tenter de rééquilibrer les prestations actuelles.

Nous avons une dotation correspondant à une population de moins de 20 000 habitants alors même que, entre 1995, date à laquelle j'ai été élu maire, et 1999, nous avons construit 440 logements, dont 140 logements sociaux (environ 35 %). Ce qui fait une augmentation de 1200 personnes supplémentaires. Nous voyons bien que nous avons déjà largement dépassé la barre des 20 000. Hélas, le recensement, très mal fait, en pleine période de Pâques et malgré notre contestation, a entraîné une perte de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Lorsque nous avons réclamé une remise à niveau de la DGF et que les trois derniers recensements ont fait leur apparition, le processus de rapetissement de la dotation était déjà entamé. Nous n'avons donc pas obtenu grand-chose.

Je vous rappelle également que nous avons fait de gros investissements (école Émilie et Germaine Tillion), pour une petite commune comme la nôtre. L'investissement était de 7,5 millions d'euros. La maison de la famille, aussi, qui correspond à un investissement de 3,7 millions d'euros. 40 % de notre budget est consacré à la politique familiale. C'est un bel objectif que nous nous étions fixés, entre nous, dans la majorité. On ne peut que s'en réjouir.

Nous avons aussi un peu rééquilibré les choses avec les usagers. Vous suggériez de le faire et nous l'avons fait. Mais de telle façon que ce ne soit pas l'impôt qui en supporte toute la charge. Il faut aussi que l'utilisateur comprenne que tout a un coût et que les choses se paient.

Je vous transmets quelques chiffres sur la sociologie de la ville, Madame ARTHUR. Nous avons un taux de natalité qui est à +15,2 %. Il est de deux points supérieur au taux national qui est de 13 %. Nous avons un taux de mortalité de 7,8 %, plus élevé que le taux régional qui est de 6,5 %. Les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 9,5 % des Saint-Mandéens contre 6,2 % pour les Franciliens. Toutefois, il y a un tableau très intéressant qui fait état de la structure de la population par âge : 24,5 % de la population a entre 0 et 19 ans, 59,9 % a de 20 à 64 ans et 15,6 % a plus de 65 ans. Donc, comparé à une strate dans le Val-de-Marne de 25,8 % pour les 0 à 19 ans, de 61,3 % pour les 20 à 64 ans et de 12,9 % pour les plus de 65 ans, où nous voyons que la population s'est rajeunie, cela fait baisser le taux de l'autre côté mais nous avons toujours une population moyenne plus âgée. La variation de la population annuelle de 1997 à 2007 était de 1,8 à Saint-Mandé alors qu'elle était de 0,8 dans le Val-de-Marne, de 0,7 en Île-de-France et de 0,7 en France. Ce qui me fait dire que l'on ne doit pas si mal vivre à Saint-Mandé, puisque nous attirons du monde, sinon on ne viendrait pas. Et c'est également une bonne chose. Nous tentons donc de répondre au mieux à cette sociologie de la ville.

Je vous ai parlé de la hiérarchie et des tableaux d'investissement. Nous avons un certain nombre de services que nous tenons à poursuivre. J'ai dit lors des vœux de la municipalité que nous souhaitons avoir la créativité et l'imagination nécessaires pour regarder comment faire les choses différemment. Nous avons des syndicats intercommunaux qui voient le jour et de grands projets qui devraient y répondre, à bas coût. Enfin, quand je dis « à bas coût » c'est à dire que les Saint-Mandéens ont

quelques idées... Et je me réjouis que le terrain EDF nous rapporte à la fois du Plafond Légal de Densité, de l'économie, des réponses aux besoins pour les handicapés, les personnes âgées et le social, une crèche, une contribution économique territoriale avec la nouvelle clinique, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour l'ensemble du bâti. C'est relativement positif, par rapport à un centre qui était plutôt mort et d'une qualité architecturale moyenne : les premiers bâtiments dataient de 1919 et le dernier avait été construit dans les années quatre-vingt-dix.

Il y a donc des atouts, des contraintes, et nous essayons de porter un regard rigoureux sur notre gestion. L'année dernière, avec la crise sans précédent que le monde, et la France en particulier, ont subie, nous n'avons pas touché à l'emploi, sur la commune. C'est une excellente chose car nous avons protégé celles et ceux qui travaillent avec nous.

Mais également le recrutement d'une douzaine de CAE. Cela leur a permis de se former et d'aller, nous l'espérons, vers l'emploi marchand. Nous préparons une activité économique plus dense à Saint-Mandé avec l'arrivée de tout le pôle IGN.

La contrainte, c'est cette dotation globale et ces impôts, parce que nous avons aussi le souci de faire en sorte que les Saint-Mandéens consomment plutôt que payer des impôts. Maintenant, nous avons rééquilibré un peu les choses et nous verrons dans la préparation du budget ce que nous devons faire exactement par rapport aux choix que les commissions vont proposer de façon à faire stagner l'emprunt, car cela me paraît être une bonne politique également. Je crois que nous sommes tous d'accord à ce sujet. Nous avons fait de gros efforts et qu'il s'agit maintenant de poursuivre avec nos partenaires.

Cher Guy, si vous voulez bien prendre la parole pour aborder les questions complémentaires que Madame ARTHUR a posées, je pense que nous aurons ainsi fait le tour.

**M. MONTAGNON :** Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord répondre à notre collègue MAHEROU. Étant uniquement un élu local, je peux aussi répondre sur le problème des dotations. Évidemment que c'est dur ! Nous souhaiterions bien sûr avoir davantage. J'essaye aussi de regarder les choses de manière un peu plus globale. Vous connaissez l'endettement de la France. Peut-on raisonnablement, vis-à-vis de nos enfants, continuer indéfiniment à s'endetter ? C'est difficile mais je pense qu'il est normal que les collectivités, par solidarité, aient une politique plus raisonnable. J'en parle parce que c'est un élément du contexte mais je crois qu'il est important que tout ceci soit cohérent.

Sur le flou de la discussion, ce n'est peut-être pas le mot que je devrais employer, mais c'est un effet de la démocratie. Cela fait un an et demi que je me balade dans des tas de réunions avec les élus locaux sur la réforme de la taxe professionnelle. Ça discute beaucoup, ça se modifie, alors que cela aurait pu être imposé d'en haut. Évidemment, la mise au point s'effectue de façon un peu difficile et nous savons bien qu'en France, lorsque l'on réforme, c'est compliqué.

Les impôts ne sont pas l'objet des débats de ce soir. Nous devons mouliner tout ceci à présent et nous arriverons ensuite à une résultante, en espérant avoir avant le vote du budget, un certain nombre d'éléments supplémentaires que nous n'avons pas aujourd'hui.

Chers collègues, j'ai lu attentivement votre éditorial dans le bulletin municipal. Je me suis dit que je devais être Machiavel quand j'ai fomenté l'idée, il y a deux ans, de supprimer les abattements qui, au demeurant, sont encore largement en dessous de la moyenne du département, parce que je sais très bien que le produit de la taxe d'habitation, dans sa globalité, va revenir à la ville. Pour le moment cela n'est pas tout à fait exact puisqu'il y a le fonds de péréquation dont parlait Monsieur le Maire. Ce travail a duré deux ans (réalisé avec les services de la trésorerie) et je peux vous dire que je ne savais absolument pas au départ qu'il allait y avoir cette réforme. On nous prête là des sentiments qui ne sont pas les nôtres. Je n'ai pas du tout apprécié cette manière de présenter les choses qui n'est vraiment pas la réalité. Je souhaitais le dire.

Concernant l'environnement, il y a bien sûr des investissements à réaliser et des renégociations à entamer. Dans le nouveau contrat d'enlèvement des ordures ménagères, nous devons ajouter des services qui n'existaient pas comme une déchetterie mobile. Lorsque vous vous promenez comme moi dans Saint-Mandé, vous observez que nous devons faire face à une incivilité de plus en plus développée. Nous sommes donc bien obligés de compenser par des mesures ad hoc et d'investir dans un certain nombre de domaines.

Pour les objectifs chiffrés, il faut faire une mise au point. Ce n'est pas parce que les chiffres augmentent que c'est forcément dû au volume, la difficulté c'est de dissocier le tarif du volume.

Pour ce qui est de la bulle immobilière, si vous traversez le périphérique, le prix moyen du mètre carré à Paris n'est peut-être pas celui de Saint-Mandé et pourtant, nous nous en rapprochons ! Nous ne sommes pas les seuls à avoir provoqué cet état de choses, même si en commission vous nous avez rendus responsables du prix de l'immobilier à Saint-Mandé. Vous prêtez une nouvelle fois beaucoup de pouvoirs aux élus locaux.

Sur la hiérarchisation, il y a quand même un certain nombre d'éléments, et je suis navré s'il y a eu des redites par rapport à l'année dernière, mais comme le précisait Madame ARTHUR l'autre jour en commission, la répétition est aussi un élément de la pédagogie. Nous essayons malgré tout de rester cohérents afin de pouvoir comparer d'une année à l'autre.

**M. BEAUDOUIN :** Merci mes chers collègues, puisque nous savons fini de présenter ce Débat d'Orientations Budgétaires. Dont acte.

## **2. Cession des lots de copropriété sis 3, place Charles Digeon à Saint-Mandé**

**M. EROUKHMANOFF :** Mes chers collègues, par délibération du 16 juin 2009 et du 22 mars 2010, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la cession des lots de copropriété sis 3, place Charles Digeon à Saint-Mandé.

Lors de sa première estimation, le service de France Domaine n'a pas pris en compte la totalité des lots de copropriété, faussant ainsi l'estimation. Les lots ont donc été à nouveau estimés. Afin de prendre en compte cette nouvelle estimation, il convient de se délibérer.

Je vous propose, d'autoriser Monsieur le Maire à céder les lots de copropriété.

**M. GRÉAU :** C'est à la fois une question et une explication de vote. Nous avons voté contre la première délibération relative à la cession de ces lots. Nous voterons également contre cette seconde délibération. En revanche, il nous est fait part de l'oubli de France Domaine dans l'estimation, mais à aucun moment les chiffres de cette estimation ne sont communiqués.

**M. BEAUDOUIN :** C'est une erreur. 92,87 m<sup>2</sup> pour 383 000 euros, libre, et 268 000 euros en l'état d'occupation.

**M. GRÉAU :** Il serait souhaitable que cela soit porté à notre connaissance en amont du conseil municipal.

**M. MAHEROU :** Je dirais, comme Monsieur GRÉAU, qu'il est vraiment dommage que la note de synthèse ne soit pas complète. Combien y a-t-il d'appartements ?

**M. BEAUDOUIN :** Il n'y en a qu'un.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à céder les lots de copropriété sis 3 place Charles Digeon, à Saint-Mandé.

28 voix pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 voix contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GRÉAU, Michel MAHEROU.

### **3. Cession des lots de copropriété sis 2, rue de l'Abbé Pouchard à Saint-Mandé**

**Mme CROCHETON :** Mes chers collègues, par délibération du 16 juin 2009 et du 22 mars 2010, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la cession des lots de copropriété sis 2, rue de l'Abbé Couchard. Suite à la décision de vendre les lots de copropriété par adjudication, la Chambre des Notaires nous a conseillé, pour faciliter l'opération, de procéder à une vente, lot par lot.

Je vous propose donc, d'autoriser Monsieur le Maire à céder les lots de copropriété, lot par lot.

**M. BEAUDOUIN :** Avez-vous les chiffres ? Ils sont sur l'ordinateur ? D'accord. Et dans la délibération, pas sur le rapport, Monsieur MAHEROU.

**M. MAHEROU :** Oui, Monsieur le Maire, c'est mon cheval de bataille : vous passez encore à côté de quelque chose. Ce sont des logements qui appartiennent à la ville et qui ne sont pas reversés dans le social. Vous qui êtes toujours en avant pour parler de mixité sociale, c'est vraiment un scandale !

**M. BEAUDOUIN :** Je trouve que vous n'avez pas bien fait attention aux chiffres du DOB puisqu'on vous a dit que nous allions engager 2 millions d'euros de subventions pour surcharge foncière au profit de l'IGN et de l'ensemble des différents éléments. De surcroît, nous avons acheté un nouveau centre de soins qui nous a coûté 900 000 euros. Nous investissons dans des choses qui sont beaucoup plus percutantes, parce qu'avec 2 millions d'euros nous allons pouvoir financer 150 ou 200 logements. Cela me semble plus cohérent que d'en avoir 6 en mauvais état et pour lesquels il faudrait réinvestir dans une copropriété qui sera difficilement gérable, entre du « social » et du « non social ». Menons des actions cohérentes, comme nous l'avons fait à Saint-Mandé, dans la ZAC Sainte-Marie, la résidence Notre-Dame, la résidence Jean Bertaud, où nous l'avons fait également dans le PLI, à EDF, 38, rue du Commandant Mouchotte.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à céder les lots de copropriété sis 2 rue de l'Abbé Pouchard, à Saint-Mandé.

28 voix pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 voix contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GRÉAU, M. Michel MAHEROU.

### **4. Subvention exceptionnelle au profit de l'association « La Passerelle »**

**M. NECTOUX :** Mes chers collègues, l'association « La Passerelle » initie de nombreuses actions en faveur du « bel âge » qui ne cessent de croître depuis plusieurs années. Par une récente lettre, l'association nous a demandé de lui octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 euros. Afin de ne pas pénaliser une structure particulièrement active, je vous propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2500 euros à « La Passerelle ».

**M. MONTAGNON :** En commission, nous avons modifié le montant. Il est de 4200 euros. Nous en avons débattu. Les 2500 euros correspondaient au dernier quadrimestre de l'année 2010. Il faut ajouter la subvention au titre de l'année 2011.

**M. BEAUDOIN :** Il y a donc les deux années ? Bien.

**M. GRÉAU :** C'est une remarque de forme et nous voterons cette délibération. L'information qui est donnée aux conseillers est un peu légère. Le fait de savoir que cette association a écrit à la mairie pour



demander une subvention et qu'on lui octroie, n'augure en rien des difficultés financières éventuelles ou n'informe pas sur les nouveaux projets qui justifient cette allocation que nous allons voter. J'aurais aimé un peu plus d'explications sur le fond, sur les actions que va permettre cette subvention et sur les difficultés de trésorerie que connaît l'association actuellement.

**M. BEAUDOIN** : Nous allons vous expliquer cela, Monsieur GRÉAU.

**M. MAHEROU** : Ma question ressemble à celle de Monsieur GRÉAU. Je ne savais pas qu'au moyen d'une simple lettre on pouvait obtenir des subventions. Je suis pour mais j'espère quand même qu'un dossier a été monté pour expliquer à quoi serviraient, non pas ces 2500 euros, mais ces 4200 euros. Malgré tout, mon vote est favorable.

**M. BEAUDOIN** : Je vous signale que toutes les associations nous écrivent. Nous recevons d'abord une lettre et ensuite nous envoyons un dossier que nous étudions d'ailleurs en commission.

**M. NECTOUX** : Par exemple, le handball nous a écrit une lettre, Monsieur MAHEROU, pour nous demander une avance sur leurs subventions, depuis plusieurs années.

**M. MAHEROU** : Je suis trésorier de l'amicale des anciens sapeurs pompiers de Paris et du Val-de-Marne et quand je demande des subventions à la mairie, le dossier est « balèze » !

**M. NECTOUX** : Oui, mais c'est une lettre, accompagnée d'un dossier.

**M. BEAUDOIN** : Concernant cette subvention, il s'agit d'une animatrice qui anime également les activités de la Passerelle. Cette personne est en congé maternité depuis le 1<sup>er</sup> septembre et jusqu'au 31 mars. Elle n'est pas remplacée. Nous avons donc convenu que l'association emploierait une animatrice, en son absence, afin que l'ensemble des activités puisse continuer (je pense en particulier à la semaine Bleue, en partenariat avec le CCAS, qui était quelque chose de merveilleux). Il est donc naturel, compte tenu du nombre de personnes qui sont touchées, que nous aidions « La Passerelle » grâce à une subvention exceptionnelle permettant de payer cette animatrice. En résumé, la rémunération d'une salariée était prévue pour les mois d'octobre, novembre et décembre ainsi que pour les mois suivants jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

**M. NECTOUX** : Une précision, Monsieur le Maire : il y a donc 600 euros pour sept mois.

**M. MAHEROU** : C'est bien d'engager une animatrice mais c'est dommage que ce ne soit pas mieux expliqué dans la note de synthèse.

Le conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle à l'association « la Passerelle » d'un montant de 4200 euros.

32 voix pour : M. Patrick BEAUDOIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

Madame Claire PALLIERE ne prend pas part au vote.

##### **5. Vœu dans le cadre des débats publics sur les réseaux de transports en commun Grand Paris et Arc Express**

**M. BEAUDOUIN** : Le point suivant est un vœu que je vous ai envoyé et que vous avez reçu, dans le cadre des débats publics sur les réseaux de transports en commun Grand Paris et Arc Express.

Vous savez que la ville est partenaire d'Orbival, que nous soutenons au mieux toutes les démarches qui permettent, entre Arc Express et la grande boucle du Grand Paris, de participer à la réflexion pour enfin avoir de vrais moyens de transport de banlieue à banlieue et de faciliter l'aménagement économique de la région. Au-delà du grand débat en cours, le Ministre de la Ville travaille au rapprochement des projets.

Nous avons fait, dans le département et avec le Conseil général du Val-de-Marne, des propositions pour qu'il y ait à la fois dans Orbival, la grande boucle qui partirait ensuite vers Neuilly-sur-Marne, Montfermeil, Clichy, etc. pour désenclaver ces quartiers difficiles et, en même temps, assurer le tour Arc Express en passant par Val de Fontenay pour développer ce grand centre potentiel. La gare est déjà interrégionale ; le premier tramway (T1) va arriver, ainsi que le bus en site propre ; vous avez le RER A et le RER E ; il y a sept lignes de bus, une ligne Veolia, etc. En conséquence, nous sentons bien que c'est déjà un pôle intermodal de transport important.

En même temps, c'est un pôle de développement économique : il y a un potentiel d'environ 250 000 m<sup>2</sup> de bureaux et de logements à construire et un rapprochement est en train de se faire entre Nogent, Le Perreux, Fontenay-sous-Bois, Rosny-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne. Tout cela est plutôt intéressant, avec la règle des trois tiers. Il me semblait intéressant que nous puissions émettre le vœu que vous avez sous les yeux, puisque nous faisons partie de l'ACTEP (Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien), du Conseil général du Val-de-Marne, de Paris Métropole et d'Orbival.

Je pense aussi à la ligne 1 du métro et à son prolongement jusqu'aux Rigollots et jusqu'à Val de Fontenay, qui prendrait tout son sens. Ce serait un vrai réseau qui ferait que pour Saint-Mandé, il y ait, dans quelques années, moins de traversées de voitures, etc. Nous aurions ainsi un réseau de banlieue à banlieue sans passer par Paris.

210 millions d'euros ont été investis par la société du Grand Paris afin de réaliser des études pour Orbival sur les deux branches : la première qui va vers Champigny, les Boullereaux et Villiers, qui va remonter vers Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand, puis rejoindre Clichy, Sevran et Le Bourget, et la deuxième branche, Val de Fontenay, qui a été prise en compte, avec Arc Express et avec la volonté de trouver des solutions.

De surcroît, en partenariat avec l'ACTEP, le Conseil général du Val-de-Marne et Orbival, nous avons fait des propositions très précises quant à l'utilisation des voies de chemin de fer sur lesquelles passe le train de marchandises, qui sont peu utilisées et qui permettraient de faciliter la desserte entre les gares de Saint-Maur, Nogent et vers Val de Fontenay. Il y a un potentiel considérable.

Nous demandons également à ce que cela commence dans l'Est parisien, comme plusieurs responsables s'y sont engagés, que ce soit au sein du gouvernement ou au Conseil régional. Ceci pour montrer que la ville va au bout de sa logique et soutient les démarches.

**M. GRÉAU** : Mon intervention sera courte. Sur le fond, je partage largement le constat qui est fait et c'est pourquoi les élus de l'opposition voteront pour ce vœu. D'ailleurs, je me félicite que Saint-Mandé prenne part à un débat qui dépasse le strict cadre de notre petite commune, un débat sur l'avenir du Grand Paris au travers du prisme des transports.

Je me permets juste de faire un vœu qui, je l'espère, ne sera pas un vœu pieux : que vous fassiez preuve d'autant de souplesse en matière de dépôt des vœux et de règlement intérieur, par rapport à ceux que nous déposerons ultérieurement, que nous en faisons preuve aujourd'hui sur le vote de ce vœu qui ne nous a été communiqué que hier soir.

**M. BEAUDOUIN** : J'avais demandé qu'il soit envoyé plus tôt.

Ceci dit, Monsieur GRÉAU, la dernière fois vos vœux sont arrivés aussi et nous les avons discutés. Je pense à ceux qui ont été débattus lors du grand conseil municipal qui avait duré très longtemps, en juin. Je suis désolé que cela ne soit pas arrivé préalablement. Mais j'avais demandé que l'on vous l'envoie, dès la semaine dernière. Il y a eu, là, une erreur du secrétariat :

Je soumetts donc ce vœu aux voix.

Le conseil municipal procède au vote et adopte la délibération à l'unanimité.

**M. BEAUDOUIN :** Dès demain, dès demain cette délibération sera envoyée à l'ensemble des personnes pour leur faire savoir tout de suite que Saint-Mandé a donné son avis sur ce sujet et a souhaité appuyer les démarches générales qui ont été réalisées.

Je n'ai pas de décision à vous lire et, pour ma part, je ne ferai pas d'intervention dans les questions diverses puisque je n'ai aucune question à poser. Par contre, si vous en avez, je vous écoute.

## **6. Questions diverses**

**M. MAHEROU :** Comme nombre de mes collègues préfèrent ne pas s'éterniser au conseil municipal, je n'aurai pas de questions diverses, ce soir.

**M. BEAUDOUIN :** Très bien, Monsieur MAHEROU. Nos collègues, qui sont des gens d'expérience, qui ont le sens de l'engagement depuis de très nombreuses années pour la plupart et qui ont à leur actif un peu plus de conseils municipaux que vous, sont toujours ravis d'être là et de délibérer pour la ville, parce qu'ils savent qu'ils la font avancer.

**M. MAHEROU :** Les paroles n'engagent que ceux qui les reçoivent.

**M. BEAUDOUIN :** Faites-en ce que vous voulez, nous, nous savons ce que nous faisons.

**M. AINS :** J'ai simplement une information qui devrait prêter à sourire. Depuis un certain temps, des locaux ont été mis à disposition pour les élus de l'opposition et nous souhaiterions, éventuellement, que cela puisse être plus gai, plus chauffé et qu'il y ait moins de poubelles dans le local car, même si elles sont neuves et propres, ce n'est pas très agréable.

**M. BEAUDOUIN :** Monsieur « le syndic » ?

**M. NECTOUX :** À la suite de l'intervention de Monsieur MAHEROU au dernier conseil, qui me remerciait d'avoir mis une salle à disposition, M. ALEXANDRE et moi-même sommes allés, dès le lendemain matin, au deuxième étage avec le service « Intérieur » est intervenu tout de suite et a dégagé les poubelles, les tables, etc.

**M. AINS :** Non, ça n'a pas été fait.

**M. NECTOUX :** Alors, cela a été remis en place ce week-end. Je suis désolé, mais tout avait été vidé et la salle était totalement disponible. Nous y retournerons donc demain matin.

**M. BEAUDOUIN :** Naturellement, comme c'est votre salle, nous n'y allons pas. Merci de nous l'avoir dit. Nous allons bien sûr remettre la salle en état. Quant au chauffage, j'espère qu'il a été remis.

**M. AINS :** Il ne fonctionnait pas.

**Mme ARTHUR :** Je reviens sur le dernier conseil municipal où j'avais posé une question diverse. Vous aviez promis de nous transmettre les courriers de réponse concernant les deux vœux que nous avons déposés au mois de juin et qui n'avaient pas été votés. C'était à propos de l'hôpital Trousseau ainsi qu'au sujet de Salah HAMOURI et des démarches entreprises. Vous deviez avoir des réponses du ministère ou de l'Élysée et nous ne les avons toujours pas.

**M. BEAUDOUIN :** Je vous présente mes excuses.

**M. BEAUDOUIN :** Je vous fais envoyer cela dès demain, Madame ARTHUR. Je vous prie de bien vouloir accepter mes excuses car vous auriez dû, effectivement, les avoir reçus depuis le mois de juin.

**M. BEAUDOUIN :** Vous pourrez soutenir « Livre à part », qui est une très belle manifestation culturelle pour la défense des éditeurs indépendants, le week-end du 22 et 23 janvier.

Mes chers collègues, je vous souhaite une très bonne soirée.

**M. NECTOUX** : Avant de se quitter, je demande à mes deux vice-présidents du comité des fêtes de remettre à chaque membre du conseil un petit souvenir pour la nouvelle année.